

LIBÉRATIONS 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

*Date de la
convocation :*
31 janvier 2024

**02. Reprise anticipée
des comptes de
résultat 2023 budget
annexe**

Nombre de membres

- › En exercice 14
- › Présents 10
- › Votants 10

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD et PANDREAU.

Messieurs ALBOUY, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame PASQUIER,

Absents : Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur ARNAUD.

Madame FAURE-FONTENAY est nommée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

II – REPRISE ANTICIPÉE DES COMPTES DE RÉSULTAT 2023 BUDGET ANNEXE

Vu les règles applicables dans le cadre de la réglementation de la comptabilité M22,

Vu la balance de l'année 2023,

Considérant qu'en l'absence du compte de gestion du trésorier principal et du compte administratif la loi permet d'appliquer la procédure de reprise anticipée des résultats de l'année N-1,

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votants :

- autorisent le Président à reprendre par anticipation les résultats de l'année 2023 dès le vote du budget primitif 2024,
- la section d'exploitation ne faisant pas apparaître d'excédent en fonctionnement ni de déficit, aucun résultat ne sera reporté.
- la section d'exploitation faisant apparaître un excédent en investissement, ce résultat sera affecté comme suit à l'article 001 : excédent antérieur reporté de 13 662€

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Luc ALBOUY